

Dioxyde de titane : CEPE et la Fipec regrettent la décision européenne sur les droits anti-dumping

Ces droits de douane supplémentaires sur les importations chinoises menacent la viabilité de nombreux fabricants de peinture de l'UE

Paris, le 14 janvier 2025, CEPE et la Fipec expriment leur déception après la publication du règlement d'exécution de la Commission européenne imposant des droits antidumping sur les importations de dioxyde de titane (TiO₂) en provenance de Chine. Le TiO₂ est une matière première essentielle pour les fabricants de revêtements, représentant jusqu'à 40% du coût des matières premières et 20% du coût du produit fini. Ces droits menacent la viabilité du secteur européen des peintures, qui réalise 33 Mrds€ de chiffre d'affaires annuel et emploie près de 150 000 personnes.

« Cela aura des conséquences extrêmement négatives sur le secteur des peintures, l'un des plus grands utilisateurs de TiO₂ », déclare Christel Davidson, Directrice générale de CEPE. « Par cette décision, les États membres ont clairement privilégié quelques grands fabricants mondiaux de TiO₂ aux dépens de nombreux utilisateurs en aval dans l'UE. Les entreprises qu'ils disent vouloir protéger le plus – les petites entreprises approvisionnant le marché local de l'UE – seront les plus touchées. Beaucoup d'entre elles pourraient ne pas survivre ».

CEPE et la Fipec craignent que l'augmentation des coûts de production pour les fabricants de l'UE n'entraîne une hausse des importations de peintures moins chères produites en dehors de l'UE avec du TiO₂ chinois non soumis à ces droits.

« Les fabricants de peinture de l'UE se retrouveront dans une situation concurrentielle désavantageuse par rapport à ceux d'autres régions du monde, qui pourront continuer à s'approvisionner en TiO₂ de Chine à des prix inférieurs et vendre leurs peintures sur le marché de l'UE », précise Mme Davidson. « Il s'agit là d'une issue malheureuse pour une mesure censée protéger les Européens de la concurrence étrangère déloyale. Nous demandons aux États membres ou à la Commission européenne de procéder à un réexamen immédiat ».

CEPE, Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'Impression et des Couleurs pour Artistes représente leurs intérêts en Europe. En tant que voix du secteur auprès de l'Union européenne, CEPE échange avec toutes les parties prenantes en Europe et soutient l'élaboration de politiques fondées sur la science qui conduisent à un avenir plus compétitif, plus sain et durable.

La Fipec représente, en France, le secteur des industries peintures, enduits, vernis, encres, couleurs, colles, adhésifs, résines et mastics.

Elle réunit 5 syndicats membres : AFCALE (Couleurs pour artistes), AFICAM (Colles, mastics et adhésifs), AFEI (Encres d'imprimerie), SIPEV (Peintures, enduits et vernis) et SNFORES (Résines)

Près de 150 entreprises, pour un chiffre d'affaires global de 5,2 milliards d'euros et 20 000 emplois directs sur l'ensemble du territoire.

Contact presse

Pierre-Henri de Longcamp : ph.delongcamp@fipec.org / 06 83 52 53 50